

Compte rendu du comité syndical du 30 janvier 2017

Le trente janvier deux mille dix sept, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes dûment convoquée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, Maison des communes, Salle de conférence à Mont de Marsan, à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE, Président.

Etaient présents :

Pour la représentation du Conseil Départemental :

Mesdames DURQUETY et DEGOS

Messieurs ARA et CARRERE

Pour la représentation des Communes ayant plus de 500 élèves :

Madame CHARPENEL

Messieurs DEBLONDE, DAULOUEDE (tous délégués de MACS)

Pour la représentation des Communes ayant entre 100 et 500 élèves :

Madame PICQUET et Monsieur DAYOT (Mont de Marsan)

Monsieur NOUGARO (Pays Tarusate)

Pour la représentation des Communes ayant entre 50 et 499 élèves :

Néant

Pour la représentation des Communes ayant moins de 50 élèves :

Mesdames LAFORIE (Labouheyre) et MORESMAU (St Julien en Born),

Etaient présents : Messieurs Alain BONTE, Directeur, BAYLAC, Directeur Adjoint et Monsieur Thierry GODIN, Responsable Administratif.

Monsieur le Payeur Départemental,

Monsieur François BOIDRON et Madame Isabelle DISQUAY du service Culture du Conseil Départemental des Landes

Monsieur Sébastien REGNIER représentant du Personnel et Responsable de l'antenne SUD.

Date de la convocation : 10 janvier 2017

Monsieur le Président après avoir constaté que le quorum était atteint ouvre la séance à 19 h

1 - Débat d'orientations budgétaires 2017 :

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, Monsieur le Président ouvre le débat portant sur les orientations générales relatives aux domaines financiers, budgétaires et comptables de l'exercice 2017 qui servira de base pour l'adoption du budget primitif qui aura lieu lors du prochain comité syndical.

Ce projet de budget est marqué par l'instauration dès la rentrée 2016 du nouveau pacte financier élaboré lors de la mise en place du projet d'établissement. Il est donc établi pour assurer l'équilibre de notre budget jusqu'en 2018.

Nous pourrions constater que les réalisations sont relativement supérieures au prévisionnel et que nous sommes un peu au-delà du plan de marche déterminé par l'audit et nos préconisations, notamment grâce à la subvention de la DRAC dont le montant versé est supérieur de 61000 € à celui prévu lors du budget primitif 2016. .

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

Par rapport à l'année scolaire 2015/2016 même si le nombre des inscriptions a légèrement diminué, nous pouvons envisager une certaine stabilité des dépenses de fonctionnement. La masse salariale 2016 s'est quasiment maintenue par rapport à 2015. Aussi, nous devrions parvenir grâce à une maîtrise des charges à caractère général et des frais de déplacements suite à l'acquisition de véhicules de service pour les antennes et le siège dont l'incidence sera pleine en 2018, à dégager une ligne budgétaire pour la communication et la diffusion culturelle dès la rentrée prochaine comme prévu dans notre projet d'établissement adopté par notre assemblée en 2015.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

A ce jour nous n'avons aucune information officielle, mais nous souhaitons que la subvention de la DRAC soit identique à celle de 2016 dans la mesure où nos projets novateurs et le travail d'un schéma constructif sur le territoire sont reconnus. Cependant, par prudence, nous construirons notre budget sur l'hypothèse d'une subvention de 60 000 €.

Les recettes émanant des deux contributeurs (Conseil départemental, Communes et communautés de communes) étant connues d'avance il nous est plus aisé de bâtir un budget sincère et réel. Au cours de cette année nous avons pu constater que la facturation aux familles calculée sur la base du quotient familial est proche des objectifs fixés. Aussi, Monsieur le Président propose le même « tarif familles » pour l'année prochaine.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Comme en 2016, nous poursuivrons notre effort d'équipement en instruments de musique... De même, nous maintiendrons dans les mêmes proportions nos investissements en matériel informatique, tout ceci pour fournir aux professeurs et aux élèves de bons outils de travail ainsi qu'aux antennes.

Monsieur le Président précise que le budget sera bâti avec une hypothèse de subvention de l'Etat de 60 000 €. Ainsi, nous pourrions proposer des projets innovants comme nous avons pu les mener par le passé en terme de diffusion culturelle sur tout le territoire, projet aussi ambitieux que celui de l'orchestre à l'école de Labouheyre.

Quoiqu'il en soit, l'objectif est clairement une maîtrise budgétaire pour cet exercice 2017.

L'un des objectifs atteint est celui d'avoir accepté l'ensemble des élèves sur tous les secteurs. C'est pour nous tous une satisfaction de ne pas avoir à cosigner des lettres aux familles pour expliquer pourquoi nous ne pouvons inscrire leurs enfants.

Ceci a été réalisé grâce aux équipes du conservatoire, aux responsables d'antennes et aux équipes qui ont travaillé avant la rentrée comme nous nous y étions engagés.

Nous avons encore une marge de près de 200 élèves puisque notre seuil est de 2 000 élèves.

Nous allons essayer de travailler sur les « territoires blancs » en matière musicale. Notre souhait étant d'avoir un maillage territorial aussi important que possible. Quelques pistes : (Dax, Haute Lande....). Nous devons retravailler avec le secteur St Sever, Hagetmau et Geaune et pour ce faire nous allons rencontrer les élus prochainement.

Nous devons avoir dès le mois de mars une vision de ce que sera la prochaine rentrée.

Maîtrise budgétaire et respect tarifaire par rapport à l'année précédente au niveau des collectivités, du département et des familles.

La consolidation budgétaire de 2016 permettra de provisionner pour avoir des marges de manœuvres pour les années à venir.

Monsieur Charles DAYOT (Mont de Marsan) note que l'excédent obtenu grâce à l'augmentation de la subvention de la DRAC serait une somme que l'on garderait pour l'avenir, pour après 2018, pour le prochain projet d'établissement.

Monsieur le Président, Paul CARRERE, insiste sur l'intérêt d'accompagner avant 2018 une programmation culturelle avec nos agents qui ne sont pas que des enseignants mais aussi des musiciens artistes. Il y aura donc matière à provisionner et à réinjecter une partie de l'excédent en conjuguant cette diffusion que l'on souhaite sur les territoires en agrégeant ces projets sur les programmations culturelles des collectivités.

Madame DEGOS (Conseil Départemental) souhaite savoir si les interventions culturelles seront aussi prévues hors des vacances scolaires.

Alain BONTE, Directeur, rappelle que nous fonctionnons sur l'année scolaire aussi, leurs interventions se dérouleront non pas pendant la saison estivale mais durant la saison culturelle de septembre à début juillet.

Madame CHARPENEL (MACS), trouve beaucoup plus intéressant les prestations, comme celles des musiques actuelles, qui rassemblent les professeurs et les élèves permettant notamment à ces derniers de ne pas se sentir en difficulté.

Monsieur BONTE tient à préciser que ces prestations communes se font partout mais que cela se voit davantage en musiques actuelles. En effet, lorsqu'il y a un groupe de six musiciens composé de trois professeurs et de trois élèves, la présence des professeurs est beaucoup plus visible que dans

un ensemble à cordes composé de trente musiciens dont deux professeurs.

Madame CHARPENEL tout en évitant d'opposer les musiques actuelles aux autres esthétiques ressent que les deux professeurs sur trente musiciens ne sont là qu'en soutien alors que dans le groupe de six musiciens composé de trois professeurs et trois élèves il y a un partage.

Monsieur BONTE indique que l'on pourrait trouver la même notion de partage si nous étions en formation quatuor à cordes mais ce serait très compliqué pour les professeurs car il y a techniquement une nécessité d'équilibre de nombre.

Monsieur DEBLONDE (MACS) confirme les propos de Monsieur BONTE en rappelant qu'il n'y a jamais cinquante musiciens en musiques actuelles. Un ensemble à cordes est "une littérature". Techniquement parlant, c'est difficile voire impossible de faire à chaque fois un quatuor à cordes.

En fait la question de Madame CHARPENEL est de savoir si l'objet du conservatoire est de faire de la diffusion culturelle professionnelle et des concerts.

Pour Monsieur BONTE, ce qui est intéressant dans la diffusion culturelle c'est qu'elle attire au-delà des publics de parents d'élèves ou d'élus. C'est pourquoi il faudra aussi un volet médiation pour la présentation de ces projets qu'ils soient avec ou sans les élèves. Mais la magie du spectacle doit rester sur le professionnel.

Le président souhaite comme pour les nuits du conservatoire, quel que soit le nombre de professeurs et d'élèves par ensemble, donner la possibilité de se produire.

Donner la possibilité également aux enseignants de proposer des projets culturels ne peut que leur apporter de la motivation et sortir du "train train" de l'enseignement. Enfin pour répondre à Madame CHARPENEL nous n'avons pas vocation à faire de l'organisation de spectacles, mais le mixte de toutes ces approches est intéressant pour l'émulation du Conservatoire.

Monsieur BONTE fait part du constat que des anciens élèves du conservatoire ont été programmés dans la saison culturelle de Mont de Marsan par exemple, (Paul LAY, Fidel FOURNEYRON....). Ce serait un paradoxe s'il fallait être ancien élève du conservatoire et pas enseignant pour se produire.

Enfin, toujours pour répondre à Madame CHARPENEL : "Oui bien sûr, c'est la mission d'un conservatoire de faire de la diffusion culturelle". Les missions d'un conservatoire sont parfaitement définies par un texte qui s'appelle "la charte" écrit par le ministère des affaires culturelles et qui précise qu'on doit être un établissement d'enseignements spécialisés mais aussi faire de la médiation culturelle, de l'action culturelle et de la diffusion culturelle. Ce sont ces derniers axes qui permettent d'abonder la subvention de la DRAC qui comme on a pu le voir cette année est très attachée à la diffusion et la médiation culturelle.

Le ministère part du principe que le financement de l'enseignement est du ressort des collectivités.

Monsieur le Président se dit favorable à l'action du mécénat privé auprès d'entreprises sur le territoire pour accompagner et développer ces projets culturels.

Ensuite, il souhaite relativiser le montant qui serait consacré à cette diffusion culturelle qui ne représente même pas 1% de notre budget.

Par son vote, à l'unanimité l'assemblée prend acte du débat et du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaires présenté par le Président.

2 - Location et maintenance de véhicules :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 16 janvier à 16 h 30 dans nos locaux.

Cinq concessionnaires et deux courtiers en véhicules ont pris connaissance du cahier des charges.

- RENAULT : SAS SODIAM Mont de Marsan
- CITROEN : Mont de Marsan Automobiles SAS
- PEUGEOT : LABARTHE Automobiles Saint Pierre du Mont
- ARVAL : PARIS
- NISSAN : CAR 64-40 SAS Mont de Marsan
- PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE 92564 RUEIL MALMAISON
- TOYOTA : Makila Auto Saint Pierre du Mont

Seuls les quatre premiers ont répondu.

Après analyse des offres la commission a retenu le concessionnaire CITROEN.

Sur la base des emplois du temps des professeurs nous avons déterminé les besoins suivants : à compter de la rentrée de septembre 2017 :

- 7 véhicules de tourisme sur les antennes (Nouvelle C3) et un véhicule utilitaire BERLINGO modèle XL pour le pôle sud.

- 1 véhicule de tourisme (Nouvelle C3) et un véhicule utilitaire BERLINGO petit modèle basés au siège.

Monsieur le président propose de bien vouloir suivre le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir CITROEN pour ces véhicules et de l'autoriser à signer toutes les pièces et formalités s'y rapportant.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et propose de nous retrouver pour le vote du CA et du BP le lundi 20 mars à 18 heures au Pôle Sud à Tyrosse. Le comité syndical pourrait être précédé d'une visite des locaux.

Puis il lève la séance à 19 h 30.

Le Président,

Paul CARRERE,

Vice Président du Conseil Départemental des Landes